

# MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

Agent de protection adjoint, P-2 (Sarajevo)

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 20 novembre 2019

DATE DE PUBLICATION

: 22 octobre 2019

UNITÉ ADMINISTRATIVE

: Greffe/Service d'appui et de protection des témoins

LIEU D'AFFECTATION

: Sarajevo

RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT

: 19-JUR-RMT-125372-R-SARAJEVO (R)

Valeurs fondamentales de l'ONU :	intégrité, professionnalisme, respect de la diversité
----------------------------------	---

Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques :

Le poste est à pourvoir au sein du Service d'appui et de protection des témoins du Greffe, à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine). Le titulaire du poste travaille au sein d'une équipe placée sous la direction du chef du Service d'appui et de protection des témoins (division de La Haye).

\*Le contrat du candidat retenu est subordonné à l'approbation du budget.

Fonctions et responsabilités :

Le titulaire du poste est chargé d'aider le chef du Service d'appui et de protection des témoins (division de La Haye) à assurer la protection des victimes et des témoins comparaissant devant le MIFRTP, en veillant à la sécurité et à la protection de tous les témoins qui se déplacent à La Haye en vue de déposer. Le titulaire doit, entre autres, obtenir, mettre en ordre et vérifier des informations hautement confidentielles, travailler en liaison avec les autorités nationales et locales et veiller à la sécurité des témoins pendant leurs déplacements et leur hébergement. Ces activités sont menées avant, pendant et après la comparution des témoins. Le titulaire doit déceler et évaluer les menaces. Sur la base de ces évaluations, il recommande toutes les mesures de protection nécessaires et s'assure qu'elles sont coordonnées et mises en œuvre de manière efficace. En l'absence de l'agent de protection, le titulaire participe aux négociations avec les autorités en vue de conclure des accords relatifs à la réinstallation des témoins. Il établit et entretient un réseau de contacts au sein des services spécialisés et travaille en liaison avec les organes gouvernementaux et non gouvernementaux qui contribueront à la mise en œuvre des mesures de protection. Le titulaire assiste aux audiences pour surveiller l'application des mesures de protection dont bénéficient les témoins, constitue un dossier détaillé pour chaque témoin et tient régulièrement informé le chef du Service d'appui et de protection des témoins (division de La Haye) de l'avancement du travail. Il traite avec une confidentialité absolue toutes les questions relatives aux victimes et aux témoins. Il accomplit les autres tâches qui lui sont confiées.

Compétences :

- Professionnalisme — Le titulaire du poste a une capacité avérée de travailler sous pression et de répondre rapidement et efficacement aux besoins des personnes dans des situations évoluant très vite. Il doit avoir déjà travaillé dans un environnement multiculturel et multiethnique et savoir travailler avec des interprètes. Il est prêt à travailler selon des horaires variables, à assister à des réunions et à répondre aux besoins des témoins en dehors des heures de bureau. Il est disposé à aider tous les témoins, qu'ils soient appelés par l'Accusation, la Défense ou la Chambre de première instance. Il est soucieux du respect du principe de l'égalité des sexes en assurant la pleine et égale participation des hommes et des femmes dans tous les aspects du travail ; il tire fierté de son travail et de ses réalisations ; il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés ; il conserve son calme dans les situations de crise.
- Esprit d'équipe — Le titulaire du poste collabore avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'institution ; il sollicite les apports en appréciant à leur juste valeur les idées et la compétence de chacun ; il se montre disposé à apprendre des autres. Il fait passer l'intérêt général de l'équipe avant son intérêt particulier. Il accepte les décisions finales du groupe et s'y plie, même si celles-ci ne cadrent pas toujours avec son point de vue. Il partage les réussites de l'équipe et assume sa part de responsabilité dans ses échecs.
- Planification et organisation — Le titulaire du poste définit clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues ; il hiérarchise les activités et les tâches urgentes et adapte les priorités en fonction des besoins ; il prévoit suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; il tient compte des risques et des imprévus dans la planification ; il suit l'exécution des projets et les modifie s'il y a lieu ; il tire le meilleur parti du temps dont il dispose.

COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENCADREMENT

- Qualités de dirigeant — Le titulaire du poste sert de modèle à son entourage ; il arme chacun des membres de son équipe des atouts nécessaires pour atteindre les objectifs visés ; il s'emploie avec dynamisme à mettre au point les stratégies opérationnelles requises ; il établit et entretient des relations très diverses afin de comprendre les besoins et de s'assurer des appuis ; il anticipe les conflits et s'efforce de les résoudre à l'amiable ; il s'investit dans le changement et le progrès ; il ne se cantonne pas dans le statu quo ; il a le courage de prendre des décisions impopulaires ; il conduit l'action et intègre les enjeux d'égalité des sexes et s'assure que les femmes et les hommes du service participent sur un pied d'égalité à tous les aspects du travail.

# MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

- Sûreté de jugement/aptitude à décider – Le titulaire du poste dégage les principaux éléments des situations complexes et va droit au cœur du problème ; il recueille toute l'information nécessaire avant de prendre une décision ; il réfléchit aux conséquences, positives et négatives, que peuvent avoir les décisions avant de les prendre ; il ne prend de décisions qu'après en avoir mesuré les conséquences pour autrui et pour l'institution ; il ne propose de lignes d'action ou ne formule de recommandations qu'en toute connaissance de cause ; il vérifie les hypothèses en les confrontant aux faits ; il s'assure que les dispositions envisagées répondent aux besoins exprimés ou implicites ; il sait prendre des décisions douloureuses quand les circonstances l'exigent.

## QUALIFICATIONS

### Formation :

Diplôme universitaire supérieur en criminologie ou dans une discipline apparentée. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur. Un diplôme d'une école de police, conjugué à trois (3) années d'expérience professionnelle adaptée, peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire de premier cycle.

### Expérience professionnelle :

Au moins deux (2) ans d'expérience, à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés, dans la police de terrain, dans un service (national ou international) chargé de la protection des témoins, avec pour responsabilité directe l'évaluation des menaces et la mise en œuvre des dispositifs de protection de témoins et notamment des changements d'identité, sont requis. Une expérience pratique dans le domaine de l'appui et de la protection aux témoins au niveau international est très souhaitable.

### Connaissances linguistiques :

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Mécanisme. Pour le poste annoncé, la maîtrise de l'anglais à l'oral comme à l'écrit est indispensable. La connaissance pratique du bosniaque/croate/serbe est un atout important. La connaissance du français est souhaitable.

### Méthode d'évaluation :

Les candidats sélectionnés pourront être invités à passer une épreuve technique suivie d'un entretien visant à déterminer leurs compétences.

---

### Remarque importante :

Les membres du personnel de l'ONU actuellement en exercice à des postes de catégories G et FS et qui remplissent les conditions requises sont autorisés à postuler à titre exceptionnel. S'ils sont sélectionnés, certaines conditions s'appliqueront. Toutes les offres d'engagement sont subordonnées à l'approbation du budget.

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme. \*Le contrat du candidat retenu est subordonné à l'approbation du budget.\* Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

### **REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS**

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.

---

### Gratuité :

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

### Considérations générales

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Aucun candidat ne sera pris en considération par l'ONU s'il s'est rendu coupable de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, d'exploitation sexuelle, d'atteinte sexuelle ou d'infraction autre qu'une infraction mineure au code de la route, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire que le candidat a été impliqué dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression

# MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

« atteinte sexuelle » désigne toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Aucune restriction ne sera imposée par l'ONU à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour des informations plus détaillées, ils ou elles peuvent consulter le manuel d'instructions pour le candidat, en cliquant sur le lien hypertexte « Manuels » sur le côté supérieur droit de la page d'accueil de leur compte Inspira

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation et d'un examen préalables sur la base des informations soumises conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance de poste et aux dispositions législatives internes applicables de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, les textes administratifs et les directives. Les candidats doivent fournir des informations exhaustives et précises conformément aux instructions fournies sur la plateforme Inspira. Une fois la candidature envoyée, aucune modification, suppression ou révision, ni aucun ajout ou changement ne pourra être fait. Il sera procédé à une vérification des références des candidats faisant l'objet d'une attention particulière pour s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'ils ont fournis dans leur candidature.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à 23 h 59 (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

## COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>

---